

## Vers des mesures agroenvironnementales financées hors politiques agricoles ? Une analyse d'un programme géré par et pour les agriculteurs en Ontario.

Ouellet F (Uaval)., Mundler, P<sup>1</sup>(Uaval)., Dupras J. (UQO), Ruiz J. (UQTR)

### 1/ Introduction

L'intensification de l'agriculture, si elle a permis d'accroître largement les rendements, est à la source de diverses externalités négatives sur les ressources en eau, la qualité des sols, la diversité des paysages agricoles et la biodiversité (Stoate et al., 2009; Tanentzap et al., 2015). Pour plusieurs équipes de recherche, c'est la capacité même des écosystèmes à maintenir leur productivité qui est aujourd'hui en danger si une transition vers des pratiques protégeant mieux les ressources naturelles n'est pas engagée (Beddington et al., 2012; Campbell et al., 2017).

Dans cette optique, la plupart des gouvernements des pays industrialisés ont mis en place des mesures agro-environnementales (MAE) destinées à inciter les agriculteurs à transformer leurs pratiques (Balmford et al., 2008; Buller et al., 2017). Ces mesures, de nature généralement volontaire, visent à soutenir financièrement les agriculteurs pour l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) allant au-delà des normes environnementales en vigueur. Souvent proposées individuellement aux agriculteurs, les effets de ces mesures restent en-deçà des attentes. Divers travaux ont montré par exemple que leurs impacts restent très modestes sur la biodiversité et ne profitent pas du tout aux espèces menacées (Whittingham, 2007; Kleijn et al., 2011). Par ailleurs, leur taux d'adoption demeure relativement bas (Lawrence et al., 2004; Sparling and Brethour, 2007) et il semble difficile de pérenniser les changements de pratiques agricoles une fois que le support financier apporté par les mesures agroenvironnementales est terminé (Pretty, 2003).

Dans ces conditions, plusieurs auteurs soutiennent que les programmes de MAE n'ont pas réussi à engendrer un changement de comportement profond et durable à l'égard de la protection de l'environnement chez les agriculteurs (Burton et al. 2008; De Snoo et al. 2013). Ils n'ont généralement permis que de convaincre la frange des agriculteurs les plus convaincus, soient ceux ayant une attitude, un comportement et des valeurs pro-environnementales. En revanche, une grande part des agriculteurs reste difficile à mobiliser. Pour Burton et Paragahawewa (2011), on ne parviendra à changer cette situation que si les actions de protection de l'environnement deviennent partie intégrante de la culture du « bon agriculteur » et s'intègrent donc dans les « bonnes » pratiques conventionnelles.

Une des raisons souvent invoquées pour expliquer ces difficultés vient du processus de diffusion des PGB qui propose des solutions clés en main aux agriculteurs (Burton and Paragahawewa 2011). L'analyse des MAE montre qu'elles ont le plus souvent été promues selon une approche descendante caractérisée par une diffusion des pratiques suivant un sentier linéaire allant de la recherche à l'agriculteur en passant par les organismes de vulgarisation, ce que Klerkx et al., (2012) appellent « *research push models* ». À travers ces approches, les mesures proposées sont très semblables quel que soit l'agroécosystème considéré ou les agriculteurs présents (Pinto-Correia et al. 2006). Elles suscitent souvent la suspicion des agriculteurs qui contestent à la fois le diagnostic posé et les solutions préconisées (Lawrence et al., 2004). Ce faisant, elles limitent la possibilité de proposer des aménagements qui soient pleinement adaptés à la diversité des agriculteurs sur le plan de leurs valeurs personnelles, culturelles et de production, mais aussi de

---

1 Auteur correspondant : [patrick.mundler@fsaa.ulaval.ca](mailto:patrick.mundler@fsaa.ulaval.ca)

la diversité même des agroécosystèmes. Pourtant, tant la pluralité des facteurs qui influencent l'adoption des PGB (Ingram et al. 2012; Liu et al. 2018; Marr and Howley, 2019), que la diversité des communautés agricoles ont été largement décrites dans différentes recherches (Van der Ploeg et al. 2009 ; Ruiz and Domon 2012).

Pour mieux s'ancrer dans les réalités locales des agriculteurs et des agroécosystèmes, des approches ascendantes à l'échelle des paysages et mobilisant les agriculteurs de façon participative, ont été préconisées (Emery and Franks 2012 ; Prager et al. 2012; Westerink et al., 2017). De telles approches impliquant les agriculteurs pour résoudre un problème environnemental ont été développées et analysées dans plusieurs pays comme l'Australie (Wilson, 2004), l'Allemagne (Prager and Freese, 2009), la Grande-Bretagne (Franks and Mc Gloin, 2007); les États-Unis (Campbell et al. 2011), ou le Canada (de Loë et al., 2015). Les analyses de ces approches ont notamment montré le rôle important de l'influence des pairs sur les changements de comportements (Wilson, 2004), ainsi que le rôle central d'une organisation intermédiaire ou de médiation dans leur succès (Franks and Mc Gloin, 2007; Prager, 2015). Mais l'enjeu qui reste déterminant pour ces approches est double. Il faut d'une part que les agriculteurs participent. En effet, pour des raisons variées qui peuvent relever tout à la fois de freins techniques, économiques ou culturels, ces derniers ne sont pas toujours prêts, ni désireux de participer (Mundler, 2009, Blackstock et al., 2010; Manta Conroy, 2011). Il faut d'autre part qu'ils s'entendent sur un problème environnemental commun de telle façon que leurs actions soient coordonnées, ce qui permet d'augmenter leur impact environnemental sur un territoire donné (Westerink et al., 2017).

Au Canada, les initiatives Alternative Land Use Service (ALUS) proposent un modèle ascendant laissant une large place à l'autonomie des agriculteurs dans les aménagements qu'ils choisissent de mettre en place. Revendiquant leur indépendance et le caractère autonome de leur démarche qui ne dépend pas d'un programme gouvernemental, les initiatives ALUS ont pour objectif de soutenir des projets de conservation des écosystèmes en finançant les agriculteurs pour les services écosystémiques qu'ils fournissent<sup>2</sup>. Initialement développé en 2006 au Manitoba, le programme ALUS se déploie aujourd'hui dans 6 provinces canadiennes au sein de communautés organisées localement, à l'échelle d'un comté ou d'un bassin versant (19 communautés en 2016). Le programme offre des paiements annuels aux agriculteurs pour que ces derniers implantent des infrastructures écologiques sur une partie de leurs terres. Le programme concerne aujourd'hui plus de 700 agriculteurs, qui déploient des projets<sup>3</sup> (plus de 15 500 à l'échelle du pays) sur près de 18 000 acres (ALUS, 2019). L'originalité du dispositif vient de son mode de gouvernance. Les communautés ALUS revendiquent avec force le caractère ascendant de leur approche, ce qu'elles appellent l'approche « *farmer to farmer* ». Chaque démarche est gérée par et pour les agriculteurs. Les communautés ALUS s'organisent à une

---

2 Le financement provient de fondations, principalement W. Garfield Weston Foundation (appelée aussi Weston Family) et Ontario Trillium Foundation, en partenariat avec les gouvernements fédéral, provincial et municipal. Les communautés ALUS sont partiellement financées par ALUS Canada. Elles doivent effectuer leurs propres levées de fonds à l'échelle locale pour environ 50 % de leur budget annuel. Comme pour le financement national, le financement local mixe en général des fonds venant de fondations privées et des fonds venant des programmes publics.

3 Dans le langage utilisé par le programme ALUS, chaque aménagement installé par un agriculteur est appelé « projet ». Le rapport surface concernée/nombre de projets montre que la taille moyenne des projets est de 1,61 acre, soit 0,65 hectare.

échelle locale et s'appuient sur des incitatifs financiers qui reconnaissent une valeur monétaire aux bonnes pratiques mises en place par les agriculteurs.

Ce dispositif suscite de plus en plus d'intérêt chez les gestionnaires de l'environnement et des ressources naturelles par le changement de paradigme qu'il semble proposer visant à reconnaître, rémunérer et valoriser le rôle actif et positif de l'agriculteur sur l'environnement (ALUS, 2019). Il revendique une gestion décentralisée, adaptée aux spécificités territoriales et reposant sur la participation volontaire. Paradoxalement, ce dispositif reste très peu étudié. Ses spécificités revendiquées : l'approche « *farmer to farmer* », la relation basée sur la confiance, la rétribution annuelle, et la gestion à l'échelle locale dans un cadre associatif et privé garantissent-elles une évolution en profondeur des valeurs des agriculteurs ? En d'autres termes, ce modèle d'implantation de pratiques agroenvironnementales est-il susceptible de favoriser la pérennité de l'engagement des agriculteurs dans des pratiques favorables à la préservation de l'environnement et de réussir là où les MAE classiques échouent ?

L'objectif de notre article est d'étudier cette question dans la province qui accueille aujourd'hui le plus de communautés ALUS : l'Ontario. Après avoir décrit le contexte (section 2), nous présenterons notre cadre théorique : celui de l'école française de la proximité (section 3), la méthodologie mise en œuvre (section 4) et les résultats obtenus (section 5). Une discussion à portée plus générale (section 6) permettra de montrer que la double dimension géographique et relationnelle de la proximité dans les communautés ALUS est au cœur du succès rencontré par le programme, mais que celui-ci n'échappe pas aux défis relatifs à la pérennité des engagements que rencontrent les mesures agroenvironnementales mises en place selon d'autres modalités.

## **2/ Le programme ALUS**

### **2.1 Le déploiement des communautés ALUS en Ontario**

Au Canada, la gestion de l'eau et des sols relève principalement des compétences provinciales. En Ontario, l'histoire de la gouvernance des ressources naturelles est marquée par un désengagement progressif de l'État (O'Connor, 2002). Les gouvernements successifs ont, jusqu'en 2013, priorisé une stratégie reposant sur la déréglementation, la libéralisation, la privatisation et le remplacement du contrôle législatif par les programmes volontaires (Cooper, 1998; Winfield, 2012). L'Ontario se caractérise également par une gouvernance très fragmentée des ressources naturelles à travers un grand nombre de lois et d'organes de régulation qui ne semblent pas articulés entre eux dans une approche plus intégrée et systémique, vue pourtant comme étant nécessaire (Bossio et al., 2007).

Ce désengagement de l'État envers la question environnementale s'est traduit, dans le domaine agricole, par d'importantes coupes budgétaires dans les organismes gouvernementaux responsables des programmes de soutien à l'adoption de PGB. Parallèlement, certains comtés ont renforcé les réglementations locales en matière de coupe des arbres, d'autres en matière de gestion des cours d'eau, menant à un accroissement de la fragmentation et à un climat défavorable à la collaboration des agriculteurs avec les autorités publiques. Dans ces conditions, le désengagement de l'État apparaît comme étant relativement favorable au déploiement du programme ALUS en Ontario. Son caractère associatif et privé qui le rend apparemment indépendant du gouvernement est bien accueilli par les agriculteurs<sup>4</sup>.

---

4 Dans sa thèse, Holland 2015, fait le même constat concernant l'implantation du programme ALUS au Manitoba.

La première communauté ALUS en Ontario est créée en 2007 dans le comté de Norfolk. Au moment de nos enquêtes en 2016, il existait cinq communautés ALUS en Ontario : Norfolk, Lambton, Ontario-East, Elgin et Grey-Bruce<sup>5</sup>. Comme dans le reste du pays, les projets ALUS développés en Ontario ont pour objectifs de rémunérer les agriculteurs pour les services écosystémiques qu'ils rendent. Les projets sont déployés sur des surfaces marginales qui ne présentent pas un bon potentiel d'exploitation. Il peut s'agir par exemple de végétaliser les bandes riveraines, d'installer des haies brise-vent, des haies pour les pollinisateurs, ou tout autre projet susceptible d'assurer le bon état de l'écosystème. À l'échelle des exploitations agricoles, les projets sont mis en place sur des surfaces totalisant au maximum 20 % de la surface exploitable. La participation des agriculteurs est soumise à une entente dont la durée varie de trois à dix ans (ALUS, 2019).

Afin de faciliter l'implantation d'un programme, les agriculteurs intéressés sont accompagnés par un coordinateur ALUS et s'organisent autour d'un Partnership Advisory Committee (PAC) local. Le PAC est créé à l'initiative conjointe des organisations partenaires et des agriculteurs. Les partenaires peuvent être les municipalités, les Conservation Authorities, les ONG environnementales, les Federation of Agriculture ou toute autre organisation impliquée dans la gestion de l'environnement. Au moins 50 % des sièges du PAC sont réservés aux agriculteurs<sup>6</sup>. Ce sont d'ailleurs eux qui choisissent le fonctionnement de leur programme, les conditions d'entrée et de sortie du programme, le montant des sommes à verser aux agriculteurs implantant des projets, les services écosystémiques qui seront reconnus, etc.; et chaque agriculteur qui plante un projet chez lui décide de la forme que prendra son projet. Ainsi, chaque projet est unique (Mackenzie 2008).

Le coordinateur de projet est un employé d'ALUS qui agit à titre d'intermédiaire entre les agriculteurs et les organisateurs ALUS. Il assiste les agriculteurs dans les étapes du processus d'implantation de leur projet : déclaration d'intérêt, approbation de la requête, visite de la ferme, évaluation, plantation et gestion de la parcelle (Rosenberg, 2010). Le PAC est accompagné par des conseillers techniques qui ne sont pas impliqués dans la gestion et l'administration du programme (Rosenberg 2010; France et Campbell, 2015).

Malgré l'importance prise par le programme ALUS au Canada, très peu de recherches ont été menées à son sujet. À l'exception de quelques articles (France and Campbell, 2015 ; Kolinjivadi et al., 2019a), l'essentiel des travaux consacrés à ALUS provient de mémoires et de thèses (Mackenzie, 2008; Guerra, 2010; Rosenberg, 2010; Johnston, 2012; Campbell, 2014; Holland, 2015; Ouellet, 2018). Deux entrées sont privilégiées dans les écrits consultés. La première s'intéresse à la valeur économique des services écosystémiques et à leur rémunération par les projets ALUS. La seconde s'intéresse aux dynamiques sociales permises par le programme ALUS.

## **2.2 La rémunération des services écosystémiques à travers le programme ALUS**

Les paiements pour services écosystémiques sont décrits dans la littérature comme favorisant un engagement plus durable des agriculteurs, dans la mesure où ils s'apparentent à des dispositifs de marché faisant appel à la rationalité des individus (Kolinjivadi et al., 2019b). D'un point de vue

---

5 Au moment d'écrire ce texte, il y a 8 communautés ALUS recensées sur le site du programme : <https://alus.ca/home/communities/>.

6 À titre d'exemple, le comté de Norfolk a été le premier à développer un PAC en 2011, alors composé de 16 membres, dont 10 agriculteurs et 6 représentants de diverses organisations (France and Campbell, 2015).

théorique, la rémunération d'un service écosystémique devrait être égale à la valeur du service rendu, ce qui renvoie alors à l'épineuse question de la mesure de la valeur de ces services, dont la plupart sont non marchands (Power, 2010). En réalité, dans la pratique, de nombreux auteurs constatent une grande diversité d'application, la rémunération proposée venant moins d'une mesure de la valeur du service rendu que d'un accord entre parties reposant sur des règles définies conjointement (Wunder, 2015; Kolinjivadi et al., 2019b). Le programme ALUS, tout en revendiquant produire « de l'air sain, de l'eau saine (...), le maintien de l'habitat sauvage et des services écologiques dans les collectivités à l'échelle du Canada » (ALUS 2019) n'a jamais cherché à ce que la rémunération proposée repose sur une évaluation de la valeur des services rendus. Les responsables d'ALUS expliquent cette absence d'évaluation par la priorité accordée à aménager le plus de surfaces possibles avec le budget disponible et par le manque de données standardisées sur la valeur monétaire des différents services offerts par chaque aménagement. Le principe de la rémunération repose donc sur une compensation des pertes subies par les agriculteurs, calculée généralement sur le prix de location de la terre, mais avec des différences locales<sup>7</sup>. Les paiements sont par conséquent liés aux surfaces aménagées (\$/acre) et non à la quantité ou à la qualité des services offerts par ces aménagements, aucune mesure d'impact environnemental n'étant d'ailleurs réalisée (Campbell, 2014; France et Campbell, 2015). Une étude de 2007 (Tyrchniewicz and Tyrchniewicz, 2007) a tenté une évaluation économique des services écosystémiques rendus par ALUS. En accordant une valeur économique à divers services<sup>8</sup>, les auteurs concluent que les services rendus peuvent aller d'une fourchette de 9,07 à 85,41 \$/acre. L'estimation de la valeur totale des services rendus était de 820 millions \$/an pour un coût total de 740 millions \$/an (coût basé sur une indemnisation forfaitaire de 20\$/acre). Pour certains auteurs, cette étude a été déterminante pour l'adoption de l'approche ALUS par les gouvernements provinciaux en montrant que les bénéfices étaient supérieurs aux coûts (Guerra, 2010 ; Rosenberg, 2010).

### **2.3 Des communautés ALUS créatrices de capital social**

Quelques auteurs se sont penchés sur les dynamiques sociales observables au sein des communautés ALUS. Malgré les grandes différences, notamment entre les provinces de l'Ouest (Alberta, Manitoba, Saskatchewan) et les provinces de l'Est (Ontario et Île-du-Prince-Édouard), différents facteurs communs ressortent parmi les éléments qui font le succès des initiatives ALUS.

Pour Rosenberg (2010), qui s'est intéressée à la communauté ALUS de Norfolk en Ontario, la force du programme ALUS est de jouer le rôle d'un courtier entre les agriculteurs d'un côté et les financeurs et les bénéficiaires de l'autre. L'auteure met l'accent sur la nécessité du lien de confiance pour articuler les coordinations et composer avec l'information incomplète dans la prise de décision par les parties prenantes. Outre la confiance, elle repère divers facteurs de succès qui contribuent à consolider le capital social dans les communautés ALUS : le processus de participation, le processus d'élaboration qui renforce la capacité communautaire, la simplicité du programme, la confidentialité, la communication et la gestion des attentes des parties

---

7 Il y a notamment une différence sensible concernant le montant payé aux agriculteurs entre les provinces de l'Ouest et les provinces de l'Est du Canada. Dans son travail, Campbell (2014) avance les chiffres de 5 \$/acre en Alberta contre 150 \$/acre dans le comté de Norfolk en Ontario.

8 Ces services comprenaient les loisirs aquatiques, la pêche récréative, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la séquestration du carbone, la chasse et l'observation de la faune.

prenantes. Plusieurs de ces facteurs ressortent également d'une recherche conduite au Manitoba dans un contexte très différent (Holland, 2015).

Campbell (2014), ainsi que France et Campbell (2015) insistent de leur côté sur le fait que la reconnaissance des efforts des agriculteurs et l'intérêt nouveau de plusieurs d'entre eux pour la question environnementale constitue le bénéfice le plus évident de ALUS. Selon eux, le renforcement du capital social au sein des communautés ALUS serait le principal incitatif à la participation des agriculteurs, avant les incitatifs financiers. Paradoxalement, ils remarquent que la mise en œuvre du programme ALUS dans l'Île-du-Prince-Édouard, qui a été repris par le gouvernement provincial dans une approche descendante, est un succès et n'a pas eu de conséquence négative sur la participation des agriculteurs au programme.

Il ressort de cette rapide revue des études consacrées à ALUS que l'adhésion au programme est le fruit d'une combinaison d'incitations financières et sociales (Kolinjivadi et al. (2019a) parlent même d'impératifs moraux). Les bénéfices du modèle semblent faire l'objet d'un relatif consensus<sup>9</sup> chez les parties prenantes, même si ces bénéfices supposés n'ont pas été jusqu'ici validés par des mesures d'impacts. Si le renforcement du capital social est cité par plusieurs auteurs comme un moteur important du succès du programme ALUS, il est intéressant de constater que ce capital social semble relativement désincarné du territoire. Sur le plan territorial, la connectivité entre les projets ne semble pas recherchée. Quant à la coordination des communautés, elle n'est jamais étudiée sous l'angle spécifique des relations entre les acteurs et de ce qu'ils partagent (territoire, représentations, valeurs, etc.). Dans la suite de l'article, nous allons examiner si la complémentarité entre les dimensions relationnelles et spatiales de la proximité au sein des communautés ALUS est susceptible de pérenniser à la fois les aménagements et la participation des agriculteurs.

### **3/ Le cadre théorique : l'école française de la proximité**

Le cadre analytique dit « de la proximité », a été construit à partir du début des années 1990 par un groupe de chercheurs francophones pour analyser le caractère territorial des processus productifs (Torre et Gilly, 1999 ; Carrincazeaux et al., 2008). La proximité, dans cette perspective, est un concept à la fois relationnel et spatial. Elle touche à l'économie et à la géographie et concerne ce qui éloigne ou rapproche des individus ou des collectifs dans la résolution d'un problème économique. La distance ici n'est pas seulement physique, mais aussi culturelle, cognitive, sociale. Elle permet d'analyser les dynamiques de coordination entre les acteurs situés dans un espace donné et la nature de ce qui les influence (Torre et Gilly, 1999; Torre et Rallet, 2005; Bouba-Olga et Grossetti, 2008).

---

<sup>9</sup> Nous parlons de consensus relatif dans la mesure où le programme fait aussi l'objet de diverses critiques, la principale étant qu'ALUS ne fait pas la distinction entre la fourniture d'un bien environnemental et la correction d'un préjudice environnemental. De ce fait, le programme récompenserait les agriculteurs pour la réparation des dommages qu'ils ont eux-mêmes causés à l'environnement, instaurant un système « pollueur payé » en lieu et place du principe de « pollueur payeur » (Brubaker, 2009). D'autres reprochent au modèle de prioriser la création de nouvelles surfaces de capital naturel au détriment de la conservation des surfaces existantes. Il est souligné que le retrait des terres marginales pour la création de nouveau capital naturel a un impact sur une surface totale très restreinte en comparaison de la surface totale qui serait affectée par la protection des milieux humides et des habitats déjà existants (France et Campbell, 2015).

Plusieurs typologies des proximités ont été proposées dans la littérature. Nous reprenons dans cet article la typologie proposée par le courant interactionniste (Torre et Rallet, 2005; Carrincazeaux et al., 2008) qui distingue deux proximités : la proximité géographique et la proximité organisée.

La « proximité géographique » traduit la distance kilométrique entre deux acteurs, pondérée par la perception qu'ont les individus de cette distance en termes de temps passé ou de coût de transport (Torre et Rallet, 2005). La « proximité organisée » se réfère quant à elle, à la distance relationnelle entre deux individus en termes de potentiel de coordination. Elle repose sur deux types de logiques, nommées généralement : « logique d'appartenance » et « logique de similitude » (Torre et Rallet, 2005). La logique d'appartenance se réfère à l'appartenance à une même organisation formelle ou informelle ; la logique de similitude ajoute à cette appartenance aux mêmes organisations ou aux mêmes réseaux, le fait de partager un système commun de représentations, de valeurs, et de croyances (Torre et Gilly, 1999; Carrincazeaux et al., 2008; Mundler et Rouchier, 2016).

Par essence, les proximités géographique et organisée sont neutres et n'ont un impact que si elles sont activées. En d'autres termes, elles doivent être comprises comme pouvant être un potentiel que l'action individuelle ou collective peut transformer en ressource mobilisable pour le développement. Comme ressources, elles peuvent se compléter et parfois se compenser (Kebir and Torre, 2013), mais elles peuvent aussi revêtir un caractère contraignant, par exemple lorsque deux acteurs sont obligés de partager un même espace.

Le cadre d'analyse de la proximité a beaucoup été utilisé pour réfléchir à des questions relatives aux coopérations entre entreprises, aux processus d'innovation, ainsi qu'aux problèmes posés par la localisation d'activités (Boschma, 2005; Gilly et al., 2011; Geldes et al., 2015). Plus récemment, plusieurs travaux ont utilisé ce cadre pour examiner les questions relatives à la gestion de l'environnement et analyser tant les modes de coordination entre acteurs dans la gouvernance des ressources naturelles, que les conflits autour de l'usage de ces ressources (Avilés Benitez and Roque, 2005; Angeon and Caron, 2009; Torre and Zuindeau, 2009). La dimension souvent locale de ces questions, ainsi que la nécessité de dépasser les approches descendantes en favorisant les approches collaboratives, renvoient directement à l'intérêt d'analyser la façon dont les proximités géographique et organisée sont activées pour favoriser la coordination entre acteurs dans la gestion d'une question environnementale.

#### 4/ Méthode

Pour analyser le rôle que les spécificités du programme ALUS peuvent avoir sur l'engagement et les valeurs des agriculteurs, nous avons choisi une démarche de recherche qualitative de type multi cas (Miles et Huberman, 2003 ; Yin, 2003, Alexandre 2013 ; Roy, 2009). 45 entretiens semi-dirigés ont été conduits avec différentes parties prenantes dans quatre des cinq communautés ALUS de l'Ontario : Norfolk, Lambton, Ontario-East et Elgin. Le tableau 1 ci-dessous présente quelques éléments qui permettent de contextualiser chacune des communautés rencontrées.

Tableau 1 - Présentation des communautés étudiées

	Norfolk	Lambton	Ontario-East	Elgin
Année de création	2007	2015-2016	2012 : projet pilote 2017 : projet permanent	2012 : projet pilote 2016 : expansion à tout le comté

Année des premiers projets	2008	2015-2016	2014	2013
Nombre de participants	167	28	33	48
Nombre de projets ALUS (et surface)	1031 (1300 acres)	75 (289.5 acres)	61 (282 acres)	123 (275.77 acres)
Types de production dans le comté	Grandes cultures, légumes et fruits, productions animales (bœuf, volaille, porc, ovin, laitier)	Grandes cultures, productions animales (porc, bœuf, volaille, laitier)	Grandes cultures, productions animales (bœuf, laitier, autres)	Grandes cultures, productions animales (bœuf, laitier, volaille, porc, ovins, autres), légumes et melon
Nombre de fermes dans le comté	1307	2150	3416	1363
Taille en moyenne des fermes dans le comté	150 acres	282 acres	302 acres	276 acres
Nombre d'entretiens	21	8	6	10

Source : nos enquêtes (Ouellet, 2018).

Les entretiens avec les agriculteurs membres (17) ou non (12) des PAC se sont déroulés sur les fermes. Les entretiens avec les coordinateurs d'ALUS (7) et les représentants des autres parties prenantes (9) se sont déroulés dans les bureaux respectifs de chaque organisation. Le guide d'entretien était le même, quel que soit l'interlocuteur. Il était organisé autour de trois grands thèmes :

- le profil du répondant et de son organisation et son implication dans la communauté ALUS. Ici, nous cherchions à comprendre les valeurs propres de la personne rencontrée, son expérience professionnelle et sociale, sa sensibilité environnementale, son attachement au territoire, etc. Si le répondant était un agriculteur, c'est dans cette première partie de l'entretien qu'il lui était aussi demandé de décrire les aménagements réalisés dans le cadre d'ALUS;
- l'histoire de la communauté ALUS. Dans cette seconde partie de l'entrevue, il était demandé au participant de raconter ce qu'il savait de l'histoire de la communauté ALUS à laquelle il appartenait, il lui était aussi demandé de décrire le profil des agriculteurs participants, de raconter les interrelations avec les autres membres et de donner son avis sur les perspectives de cette communauté;
- la troisième partie de l'entretien visait à faire préciser au participant à la fois ses connaissances et son opinion concernant le programme ALUS dans son ensemble; sa gouvernance sur le plan local (la communauté) et provincial; et les aspects économiques du programme, tant du point de vue des dépenses que de l'origine des financements reçus.

Les entretiens ont été enregistrés, retranscrits intégralement, puis codés selon les trois grandes catégories de notre cadre d'analyse et dans une démarche itérative entre la littérature et les données pour en extraire les thèmes et sous-thèmes récurrents à analyser.

## 5/ Résultats

### 5.1. Une proximité géographique peu activée



Trois des communautés ALUS étudiées sont organisées à l'échelle du comté et une à l'échelle d'un bassin versant (Ontario-East). Les participants déclarent être sentimentalement attachés au cours d'eau (rivière South Nation, rivière Raisin, lac Érié, fleuve Saint-Laurent), mais cet attachement ne se traduit pas dans une identité locale forte et revendiquée. Pour les participants, l'attachement territorial fait bien entendu partie des raisons qui justifient les actions environnementales (on veut faire ce qui est bien pour notre rivière X, pour la biodiversité de notre comté Y, etc.), mais à lui seul cet attachement ne joue pas un rôle dans la participation à ALUS plutôt qu'à un autre programme.

La proximité géographique dans le cas des communautés ALUS se manifeste d'abord par l'évocation d'enjeux environnementaux locaux auxquels la communauté souhaite répondre en implantant des projets adaptés. Il est intéressant toutefois de constater que ces enjeux sont communs aux quatre communautés étudiées. En regardant les éléments présentés dans le tableau 2, on voit peu de différences entre les aménagements mis en place dans chacune des communautés, ce que Campbell (2014) avait d'ailleurs mis en lumière.

**Tableau 2 - Enjeux environnementaux, données économiques et types d'aménagements par communauté**

	Norfolk	Lambton	Ontario-East	Elgin
<b>Enjeu environnemental local</b>	Fuite de nutriments, contrôle des espèces envahissantes, perte d'habitats due à la déforestation	Qualité de l'eau, sédimentation et fuite de nutriments	Déforestation, perte de milieux humides, qualité de l'eau, quantité de l'eau dans les affluents, perte d'habitat et de biodiversité.	Érosion et contrôle de l'espèce envahissante <i>Phragmite australis</i>
<b>Types d'aménagements ALUS (nombre de projets pour chacun)</b>	Milieux humides (144) Reboisement (474) Prairies herbes hautes (407) Autres, agriculture modifiée : (6)	Milieux humides (14) Reboisement (13) Bandes tampons / prairies (48)	Milieux humides (3) Reboisement (23) Foin coupe retardée, agriculture modifiée (19) Prairies indigènes (16)	Milieux humides (40) Reboisement (35) Prairies indigènes, zones tampons, ... (38) Structures contre l'érosion (10)
<b>Valeur des terres \$/acre dans le comté à la location</b>	200\$/acre en moyenne	275\$/acre en moyenne	100\$/acre en moyenne	275\$/acre en moyenne
<b>Valeur des terres \$/acre dans le comté à l'achat</b>	8 000\$/acre en moyenne (6 000\$ à 20 000\$)	12 100\$/acre en moyenne (7 800\$ à 20 200\$)	10 000\$/acre en moyenne (3 000\$ à 15 000\$)	13 500\$/acre en moyenne (8 000\$ à 19 500\$)
<b>Rémunération choisie pour les projets ALUS</b>	150\$/acre 75\$/acre si récolté après le 15 juillet 75\$/acre pour l'agriculture modifiée	Moyenne : 180\$/acre (de 100 à 250 \$/acre selon les aménagements)	100\$/acre 50\$/acre pour l'agriculture modifiée	150\$/acre 75\$/acre si récolté après le 15 juillet
<b>Principes de décision</b>	Vote de tous les membres, après consensus entre tous	Vote des agriculteurs seulement, après consensus entre tous	Vote des agriculteurs seulement, après consensus entre tous	Vote de tous les membres, après consensus entre tous
<b>Durée des contrats</b>	5 ans	5 ans	5 ans	3 à 5 ans

Source : nos enquêtes

Lorsqu'on interroge les membres du PAC sur cette grande similarité des modèles de fonctionnement alors que le programme est présenté comme adaptable à chaque communauté selon la volonté des agriculteurs, les répondants expliquent qu'ils se sont basés sur le modèle de Norfolk, puisque ce dernier fonctionnait bien. La relative similarité des rémunérations à l'acre s'explique de la même façon. Il faut aussi souligner que les quatre communautés rencontrées ne

voient aucune urgence à réévaluer la rémunération offerte, dans la mesure où le nombre de participants intéressés dépasse les sommes disponibles. La proximité géographique se manifeste ensuite dans la gouvernance du programme. La gestion locale du programme par les agriculteurs et les organisations de protection de l'environnement de la région joue un rôle significatif pour les participants ALUS. Même si dans la majorité des cas les participants ne se connaissent pas personnellement, ils savent que ce sont des voisins plus ou moins proches, qui vont être à même de comprendre leur réalité puisqu'ils la partagent. De la même façon, les organisations qui siègent dans le PAC œuvrent dans la région depuis de nombreuses années et leurs représentants habitent la région ou en sont originaires. Cette connaissance fine de la réalité territoriale, qu'elle soit environnementale, historique, économique, culturelle, inspire confiance aux participants. À cet égard, la proximité géographique apparaît comme une forme de garantie quant à la pertinence du programme pour les participants. Par un jeu de miroir inversé, l'éloignement géographique des bureaux gouvernementaux, la distance au terrain des fonctionnaires et leur méconnaissance des enjeux locaux, jouent comme des repoussoirs.

L'échelle locale de gestion permet également selon les participants une plus grande adaptabilité des projets. En effet, les organisations locales qui siègent au PAC, jouent le rôle de conseillers techniques, mais parfois financent aussi les aménagements par le biais de leurs propres programmes. En collaboration avec les agriculteurs du PAC, les organisations assurent l'adaptation des projets aux enjeux environnementaux locaux tout en respectant les enjeux économiques et pratiques des agriculteurs. Le système permet aussi d'assurer l'adéquation entre le paiement annuel et le marché local des terres. Les répondants à notre enquête soulignent que cette approche a eu un effet majeur dans leur décision d'installer un projet ALUS puisqu'ils savaient qu'ils avaient cette possibilité de participer à la création d'un design qui leur convenait, contrairement aux programmes mur à mur dont la gestion est centralisée hors de la région. Ainsi, le caractère local de l'organisation renforce sa légitimité.

Enfin, la proximité géographique joue également un rôle dans le recrutement des participants par la contamination entre voisins, comme il est courant en agriculture : on regarde ce que fait le voisin, on évalue son succès, et on devient plus susceptible d'adopter la pratique (McGuire et al., 2013). Cela dit, sans continuité territoriale entre les projets, l'effet de « contamination par le voisinage » demeure diffus et les impacts environnementaux restent limités. Cette dispersion des participants sur le territoire explique d'ailleurs que les participants d'une même communauté ALUS se connaissent peu entre eux.

Ainsi, la proximité géographique des membres d'une communauté ALUS est une réalité du fait que ses membres partagent les mêmes conditions agro climatiques et la même histoire. Elle rejoint ici la logique d'appartenance de la proximité organisée (voir la section suivante), dans le sens où le territoire apparaît comme un facteur de lien entre les individus. En ce sens, la proximité géographique est bien activée comme une ressource par les communautés ALUS, dans la mesure où ce localisme renforce la légitimité du programme et de ses intervenants.

En revanche, on constate que les participants ne se connaissent pas entre eux et qu'aucune action spécifique n'est conduite afin de renforcer la continuité territoriale des aménagements pour améliorer leur impact environnemental. De ce point de vue, la proximité géographique n'est pas activée par le programme ALUS pour créer chez les participants un sentiment d'appartenance à un projet territorial et collectif.

## **5.2 La logique d'appartenance : ALUS comme réseau et comme organisation**

ALUS se présente comme un programme évoluant dans un cadre associatif et privé collaborant avec les instances gouvernementales, mais ne relevant pas d'elles. Cette revendication d'indépendance est un élément positif pour une part importante des agriculteurs rencontrés qui se montrent méfiants envers le gouvernement et dénoncent volontiers sa rigidité et la complexité de ses procédures.

La confidentialité assurée par ALUS aux participants face aux instances gouvernementales, en particulier en ce qui a trait à la non-divulgence de la localisation précise des espèces en danger répertoriées sur les projets, est souvent utilisée par les gestionnaires du programme pour revendiquer leur indépendance face aux gouvernements. Dans les faits, la réglementation sur les espèces en danger, qui limite le droit de l'agriculteur à pratiquer dans un certain rayon de l'habitat, est peu appliquée, mais cette crainte (qu'ont une minorité des agriculteurs rencontrés) de se voir « virtuellement expropriés » d'une partie de leur terre trouve son écho dans le discours des gestionnaires d'ALUS.

Lorsqu'on demande aux répondants si ALUS pourrait être un programme gouvernemental<sup>10</sup>, tous affirment qu'il est préférable que ça ne soit pas le cas, pour préserver la simplicité du programme. Cette simplicité du programme repose sur la forme du contrat lui-même (neuf clauses qui tiennent en quatre pages), la durée courte du contrat (5 ans), la possibilité pour le participant de mettre fin à l'entente sur simple avis écrit émis 30 jours à l'avance, le peu de contraintes pour le participant (préparer le terrain, entretenir et ne pas détruire le projet, apposer une affiche aux couleurs d'ALUS) et le rôle d'intermédiaire que joue ALUS entre le participant et les nombreux programmes existants. L'expertise-conseil d'ALUS assure le participant que la conception des projets installés ne contrevient pas aux réglementations et rencontre les objectifs des programmes qui les financent. En définitive, ce n'est pas tant le programme qui est plus simple, que la démarche du participant qui est bien accompagné par le dispositif, lorsqu'on le compare aux autres programmes disponibles.

L'appréciation qu'ont les participants de ce contrat peu contraignant, d'une durée assez courte, ne signifie pas pour autant qu'ils ne désirent pas participer au programme sur le long terme. L'ensemble des participants espèrent que le programme ALUS pourra renouveler ses fonds pour assurer le renouvellement de l'entente sur le long terme.

Un autre élément fait la force de l'organisation auprès des agriculteurs : l'approche « *farmer to farmer* », qui fait que ce sont des agriculteurs, membres du PAC, qui accompagnent les participants dans la déclaration d'intérêt envers ALUS, servent de référents pour les participants et font la liaison entre ces derniers et le coordinateur du programme. Ce sont aussi ces agriculteurs relais (*farmer's liaison*) qui effectuent les visites de contrôle annuelles et remplissent les fiches de rapport de conformité des projets. Pour une partie des agriculteurs, le fait que le programme soit promu par un pair le rend plus crédible.

Au plan local, ALUS présente chacun de ses programmes locaux comme des « communautés ». On note un écart sensible entre le sens que les personnes donnent à ce mot et leur sentiment d'appartenir à une communauté en participant à ALUS. Pour l'ensemble des répondants le mot « community » réfère à un groupe de personnes partageant un même intérêt, certains y ajoutant une dimension professionnelle, culturelle, religieuse ou territoriale (ex. : communauté de nom de la municipalité). Mais interrogés sur le fait de savoir si ALUS est une communauté, la presque totalité ont répondu non, puisque les participants ALUS ne se connaissent pas entre eux, et que

---

<sup>10</sup> Rappelons que dans l'Île du Prince Édouard, ALUS est un programme repris par le gouvernement provincial (Guerra, 2010; Campbell, 2014; Kolinjivadi et al., 2019a).

les communautés ALUS n'entretiennent pas de contacts fréquents et n'ont pas de liens entre elles. Certains participants reconnaissent d'ailleurs qu'ils ne s'investissent pas dans les activités annuelles organisées par le PAC, comme les visites de projets.

Le comité de gestion d'une communauté ALUS est composé d'agriculteurs à 50 % et de représentants d'organisations ayant une vocation environnementale. L'échelle de gestion doit demeurer locale, ce qui implique que les organisations provinciales ou nationales qui y siègent ont une représentation à l'échelle du comté. Le nombre de sièges disponibles sur un PAC et le type d'organisation qui doit les occuper n'est pas déterminé par ALUS Canada, mais par chaque communauté. Les membres des PAC rencontrés estiment qu'il faut un minimum de cinq à six personnes vraiment impliquées pour démarrer. Ils insistent sur l'importance d'avoir au sein du comité au moins un leader connu et respecté localement, capable d'être le porte-parole du programme. Outre la règle d'avoir au moins la moitié des sièges occupés par des agriculteurs, les organisations invitées doivent être capables d'apporter soit de l'assistance technique, soit des fonds ou des ressources via leurs propres programmes, soit un réseau de contacts utiles à ALUS. Une de ces organisations joue le rôle d'entité légale pour ALUS : héberger les bureaux de la communauté, émettre les chèques et assurer les services comptables, partager les services d'un salarié qui sera le coordinateur du programme.

Deux organisations sont présentes dans chacune des communautés étudiées : les *Conservation Authorities* et les *Stewardship Councils*. Ces deux organisations ont joué un rôle important dans le déploiement et le fonctionnement des communautés ALUS en Ontario.

Les *Conservation Authorities* ont été créées en 1946 en réponse aux préoccupations que suscitait la dégradation de l'environnement par les activités agricole et forestière intensives. Le *Conservation Authorities Act* adopté en 1946 permettait aux municipalités de se regrouper pour former un *Conservation Authority* en fonction des limites des bassins versants. Reposant sur l'initiative locale, un *Conservation Authority* ne pouvait être créé que si la population en faisait la demande, acceptait de contribuer financièrement à son existence et s'engageait à prendre en charge la gestion de l'organisme. Aujourd'hui, il y a 36 *Conservations Authorities* relevant du Ministry of Natural Resources. Ces organismes participent à une vaste gamme d'activités en fonction de la gestion qu'en font les résidents et décideurs locaux avec le gouvernement provincial (Conservation Ontario, n. d.).

Créés en 1995 à l'initiative du Ministry of Natural Resources and Forestry, les *Stewardship Councils*, réunis sous le programme parapluie *Stewardship Network*, avaient pour but de remplacer le vide laissé par les coupes budgétaires du début des années 1990. Les *Stewardship Councils* sont des offices de protection de la nature qui ont une mission éducative sur les questions environnementales à travers diverses activités et programmes dont la plantation d'arbres. Ils sont organisés à l'échelle des comtés et chaque conseil d'administration réunit des parties prenantes provenant d'horizons divers. Les *Stewardship Councils* ont perdu une partie importante de leur financement en 2013, ce qui a entraîné diverses restructurations (Inside Ottawa Valley, 2012). Mais 22 (sur 46 initialement) ont maintenu leurs activités selon divers modèles d'exploitation (Stewardship Network of Ontario, n. d.).

Ces deux organisations ont marqué la gestion de l'environnement sur les territoires où elles ont œuvré (et souvent œuvrent encore) et sont au cœur du déploiement du programme ALUS dans cette province par leur initiative dans la création des communautés ALUS, par le rôle d'entité légale que jouent très souvent les *Conservations Authorities*, mais aussi par l'implication des membres de ces organisations dans la composition des PAC. Cette gouvernance très ancrée

localement a été un facteur d'adoption important pour les participants au programme ALUS (Inside Ottawa Valley, 2012), notamment par l'interconnaissance ancienne qui relie les parties prenantes.

Ainsi, l'organisation ALUS fonctionne bien grâce à l'interconnaissance des parties prenantes et leur ancrage local. Pour autant, cela ne signifie pas que la logique d'appartenance est réellement activée dans le cas des communautés ALUS, puisque les membres se connaissent peu et n'ont pas le sentiment d'appartenir à une communauté.

### **5.3. Valeurs environnementales versus valeurs de production : deux catégories de participants**

L'analyse des entretiens révèle qu'il n'y a pas un profil type de la ferme participant à ALUS. Les fermes rencontrées sont de taille variable et pratiquent très majoritairement les grandes cultures ou le pâturage, ce qui est représentatif des régions à l'étude. L'analyse des discours permet toutefois de repérer deux catégories d'agriculteurs évoquées par nos interlocuteurs.

La première comprend des agriculteurs qui ont l'environnement à cœur, qui « ne tiennent pas à cultiver chaque pouce de terre disponible même lorsqu'elle est peu productive », et qui reconnaissent des bénéfices environnementaux ou esthétiques aux aménagements réalisés dans le cadre des projets ALUS. On les décrit soit comme des agriculteurs en fin de carrière, soit comme des propriétaires terriens qui louent tout ou partie de leurs terres à des agriculteurs, soit encore comme des agriculteurs de loisir. Ces agriculteurs sont vus comme faciles à convaincre parce qu'ils sont déjà largement acquis à la cause environnementale. Ils sont présentés comme ayant un *environmental mindset*.

La seconde catégorie comprend des agriculteurs dont l'agriculture est la principale activité. Spécialisés en grandes cultures ou en production laitière, ces agriculteurs sont appelés « *hardcore farmers* ». Sans être indifférents à la cause environnementale, ces agriculteurs sont plus sensibles aux arguments de nature économique, répondant d'abord aux considérations que leur impose le contexte d'affaires. Ils sont présentés comme ayant un *business mindset*. Ceux que nous avons rencontrés estimaient être dans une situation économique convenable. Tous affirmaient que la rétribution d'ALUS était appréciée, mais n'avait pas une incidence sensible sur leur chiffre d'affaires. Le retrait d'une parcelle ne compromettait pas non plus leur rentabilité. Ils pouvaient « se le permettre ». Une partie d'entre eux est en début de carrière. Si leur situation économique est encore un peu précaire du fait des investissements consentis pour lancer leurs activités, ils se montrent ouverts au changement et sensibilisés à l'environnement. Ces participants, bien plus que ceux du premier groupe, se montrent intéressés par la revendication d'indépendance du programme ALUS, affirmant avoir une certaine méfiance envers les institutions gouvernementales. Ce sont eux qui sont aussi les plus sensibles à l'approche « *farmer to farmer* ».

Les raisons invoquées par ces deux catégories de participants pour participer à ALUS sont une combinaison de valeurs environnementales liées à des principes moraux : « *It's the right thing to do* »; et de valeurs économiques liées aux incitatifs financiers et aux bénéfices possibles permis par la participation à ALUS. Ces deux types de raison cohabitent – plus ou moins intensément – chez les participants quel que soit le groupe auquel ils appartiennent. Les valeurs morales sont régulièrement articulées aux devoirs vis-à-vis des générations futures, montrant chez les

participants une bonne intégration des principes régissant la notion de développement durable. Les avantages économiques cités sont variés : rétribution annuelle ; avantage économique d'être appuyé techniquement; valeur ajoutée qu'offre l'image d'entreprise écoresponsable dans le cas des fermes en circuits courts; opportunités d'expérience client par la visite des aménagements pour les fermes pratiquant l'agrotourisme ; diminution des frais de nettoyage des fossés dus au contrôle de l'érosion; etc.

La proximité de valeurs facilite à tous points de vue le fonctionnement général du programme et sa déclinaison dans les communautés. Par exemple, lors de l'étude des dossiers des participants, le PAC doit se coordonner autour de critères d'évaluation relativement formels<sup>11</sup>, mais qui laissent une large place à l'interprétation par ses membres. Des références et des représentations partagées par les membres du PAC facilitent alors grandement l'obtention d'un consensus, par exemple sur ce que doivent être les « bonnes » pratiques agricoles. Les répondants jugent sévèrement les agriculteurs qui ont des comportements individualistes, ceux qui ont le mauvais *mindset*, ce qui suggère l'existence d'un bon *mindset* auquel les participants s'identifient et auquel ils désirent être identifiés. Ce mauvais *mindset* s'incarne selon les répondants dans certains comportements à leurs yeux répréhensibles : cultiver chaque pouce carré disponible, couper les haies brise-vent, laisser ses animaux accéder à la rivière, pratiquer la monoculture sans rotation, sont les pratiques les plus souvent nommées.

Ces représentations communes servent dans de multiples occasions : appréciation de la valeur environnementale des projets, évaluation des risques présentés par le projet ou le participant, interprétation quant à la plus-value environnementale apportée par le projet par rapport aux normes minimales, etc. La représentation morale de la bonne chose à faire, qui revient fréquemment dans les témoignages, rejoint la représentation partagée de ce qu'est un « bon agriculteur ». Les membres du PAC disent d'ailleurs pouvoir facilement reconnaître les passagers clandestins, soit ceux qui voudraient utiliser le programme pour leur intérêt personnel plutôt que pour le service environnemental. Lorsqu'on leur demande sur quels critères ils s'appuient, certains évoquent la nature des aménagements eux-mêmes (étang au lieu de milieu humide, allée d'arbres sur le terrain de la maison au lieu de haies brise-vent au champ, etc.), l'attitude réputée des participants (s'ils ont tenté de détruire leurs haies ou leurs milieux humides par le passé, s'ils ont une pratique généralement non respectueuse de l'environnement, bref s'ils correspondent ou non au bon agriculteur) et des questions posées par l'agriculteur (s'il ne parle que des questions économiques et ne questionne pas les bénéfices écologiques des aménagements proposés par le coordinateur).

Ainsi, parvenir à se coordonner autour de ces critères formels et informels pour obtenir un consensus entraîne un processus d'auto-renforcement de cette proximité de valeurs entre les membres des communautés, tout particulièrement les membres des PAC. Parce qu'elle est partagée par l'ensemble des acteurs, cette conception du bon agriculteur qui fournit un service environnemental, même s'il n'est pas mesuré, permet de justifier un marché informel : on établit les termes d'une transaction financière autour d'un objet non mesuré, mais auquel tous les acteurs accordent de la valeur (et non une valeur). Les bas coûts d'implantation et la rétribution annuelle offerts par le programme visent à faciliter l'action du « fournisseur de services », plutôt

---

11 Ces critères sont énoncés par l'organisation nationale dans un document intitulé Project Selection Guidelines.

qu'à acheter un service en bonne et due forme suivant les règles conventionnelles régissant un marché formel. Et cela fonctionne, puisque dans l'ensemble, les membres sont d'accord sur le fond. À cet égard, la logique de similitude est un élément important dans la coordination d'ALUS.

Se mêlent ainsi dans les valeurs partagées par les participants, des valeurs environnementales plus ou moins affirmées, mais toujours présentes, et des valeurs plus économiques auxquelles répond bien le programme ALUS qui axe sa communication sur la rémunération d'un service rendu (et non sur une aide). Ce mélange de valeurs reste discriminant, puisque tous nos interlocuteurs insistent sur l'importance des valeurs environnementales et affirment que si ALUS est en principe fait pour tous les agriculteurs, tous les agriculteurs ne sont pas pour autant faits pour ALUS.

## 6. Discussion

Le tableau 3 ci-dessous tente de proposer une vue synthétisée de l'influence des proximités sur le fonctionnement du programme et sur l'engagement des agriculteurs au sein du programme ALUS. Dans ce tableau, nous distinguons la pérennité de la participation des agriculteurs au programme ALUS, de la pérennité des aménagements réalisés par les agriculteurs. En effet, ces deux types de pérennités peuvent être dissociés puisque les aménagements sont susceptibles d'être maintenus même en l'absence de versement des rétributions par ALUS, soit parce qu'ils constituent un avantage en eux-mêmes pour l'agriculteur, soit parce qu'ils pourraient faire l'objet d'une rétribution au sein d'un autre programme dans l'avenir (ex. marché du carbone) ; soit encore parce que certains aménagements deviennent pérennes par nature au bout de quelques années<sup>12</sup>. Il ressort de notre analyse que la pérennité de la participation est liée à la pérennité des rétributions et à la compétitivité du programme avec d'autres options éventuelles, alors que la pérennité des aménagements dépend davantage du type d'aménagements choisis par les agriculteurs et de l'intérêt personnel qu'ils ont à les conserver.

**Tableau 3 : synthèse du rôle joué par les proximités géographique et organisée.**

	Proximités		
	Géographique	Organisée	
		Logique d'appartenance	Logique de similitude
Activation pour la coordination	+	0	+++
	La proximité géographique légitime les participants et les différencie du gouvernement	Peu d'interactions, l'antenne locale d'Alus fonctionne comme une ressource de médiation	Forte. Le <i>mindset</i> environnemental est une valeur qui unit les membres.
Activation pour la participation au programme	+	0	+++
	Faiblement activée. L'identité territoriale n'est que peu mobilisée pour inciter les agriculteurs à participer	Pas activée. Les interrelations sont limitées aux membres du PAC. Les membres se sentent peu partie prenante d'une communauté.	Fortement activée, les participants partagent des valeurs environnementales et des conceptions de ce qui fait un « bon agriculteur ». Ils se retrouvent aussi dans le discours économique d'ALUS

<sup>12</sup> À titre d'exemple, les plantations d'arbres sont soumises à une entente de 10 ans entre l'agriculteur et les Conservations Authorities qui fournissent les arbres. Après 10 ans, les pousses sont devenues des arbres et c'est la Loi sur les arbres (Trees Act, R.S.O. 1990, c. T.20) qui prend le relais pour interdire leur coupe et assurer ainsi la pérennité de l'aménagement.

Proposition 13èmes Journées de recherches en sciences sociales (JRSS)

Activation pour la pérennité de la participation	0	+	0
	La proximité géographique n'est pas activée pour que les aménagements s'inscrivent dans une certaine continuité territoriale. Elle n'est pas mobilisée pour faire de la somme des projets ALUS, un projet collectif et territorial.	Du fait que les membres ne se sentent pas partie prenante d'une communauté, il n'y a pas d'attachement à ALUS en tant qu'organisation. En revanche coordination efficace et services aux membres de qualité peuvent favoriser la pérennité de la participation.	Les valeurs environnementales partagées n'engagent pas la pérennité de la participation individuelle à ALUS.  La monétarisation des services écologiques portée par le programme peut aboutir à une mise en concurrence de différents programmes.
Activation pour la pérennité des aménagements	0	+	++
	En l'absence d'un projet territorial engageant les membres de façon plus collective, la proximité géographique n'est pas un élément de pérennité des aménagements.	Du fait de la qualité de l'accompagnement produit par la coordination locale, les aménagements mis en place sont adaptés, ce qui les rend pérennes.	Les aménagements réalisés ne le sont pas seulement pour des raisons économiques liées à la rémunération. Ils correspondent aussi à des choix liés aux valeurs environnementales des participants.

Note : les signes 0 et + sont utilisés pour qualifier l'intensification de l'activation des différentes proximités pour chacun des aspects.

Le cadre d'analyse de la proximité permet de distinguer l'influence respective de la proximité géographique et organisée au travers de ses deux logiques : l'appartenance à l'organisation et la similitude des valeurs.

Dans les communautés ALUS rencontrées, la proximité géographique n'est pas activée au service d'un projet environnemental commun, alors même que la continuité territoriale apparaît dans la littérature comme un élément important de succès d'aménagements écologiques, du fait que la ferme seule n'apparaît pas comme une échelle suffisante pour produire avec succès des services écosystémiques (McKenzie et al., 2013). Comme dans les cas décrits par Westerink et al. (2017), ALUS, malgré la revendication d'être un programme "farmer to farmer", ne stimule pas la collaboration entre agriculteurs, mais se concentre sur le soutien et l'accompagnement des actions individuelles. La proximité géographique apparaît en revanche comme un atout, en comparaison de la distance, tant géographique que symbolique, perçue des instances gouvernementales et critiquées de ce fait pour leur manque de connaissance du terrain.

Alors que divers travaux ont montré que la connexion des agriculteurs à un groupe semble faciliter l'élaboration d'objectifs collectifs à l'échelle de bassins versants (McGuire et al., 2013), le programme ALUS se positionne comme une ressource de médiation entre les agriculteurs engageant des projets d'aménagement et le reste de la société. Cette position a pour effet de simplifier énormément le travail des agriculteurs, qui bénéficient en outre d'un accompagnement personnalisé et de grande qualité. D'un point de vue théorique, cela illustre fort bien une remarque de Bouba-Olga et Grossetti (2008) à propos de la logique d'appartenance: appartenir à une organisation n'implique nullement l'existence systématique de relations directes entre les membres. Il y a des situations dans lesquelles les interrelations sont avantageusement remplacées par des éléments intermédiaires que les auteurs appellent des ressources de médiation, soit des éléments matériels ou humains qui cimentent le lien entre une organisation et ses membres. Dans le cas d'ALUS, on remarque que ce sont les coordinateurs locaux des PAC, ainsi que les *farmer's liaison*, appuyés à la fois par la structure nationale et par les représentants de deux organisations phares qui jouent ce rôle de médiation. Cette « proximité de médiation » (Bouba-Olga et Grossetti, 2008) concourt à l'individualisation de l'accompagnement et des projets; et elle n'aide pas à renforcer le sentiment d'appartenance des



participants à une organisation dont ils se sentiraient partie prenante et à laquelle ils seraient attachés. Cela est en outre renforcé par l'absence d'activation de la proximité géographique au service d'un projet territorial plus collectif.

Cette faible présence de la logique d'appartenance est compensée en grande partie par la logique de similitude. Notre analyse au prisme de la proximité confirme ce que d'autres études basées sur le capital social et la confiance avaient montré (Rosenberg, 2010; France and Campbell, 2015), à savoir que les valeurs partagées par les membres jouent un rôle important dans l'engagement au sein des communautés ALUS. Cette logique de similitude fournit diverses ressources de confiance et de coordination (Torre and Gilly, 1999; Torre and Rallet, 2005; Carrincazeaux et al., 2008). C'est elle qui permet aux acteurs concernés de proposer des mesures qui, parce que négociées à cette échelle, satisfont les différentes parties prenantes (Avilés Benitez and Roque, 2005; Torre and Zuindeau, 2009).

Dans le même temps, ALUS a su construire un discours économique qui rencontre, lui aussi positivement, plusieurs représentations largement partagées dans la profession agricole, à savoir que les mesures de préservation des ressources contribuent à fournir des services collectifs (des services écosystémiques). Dans cette perspective, ces services ont une valeur et leur rémunération par la société correspond à une internalisation normale des externalités positives rendues par l'agriculture. Ce discours apparaît mobilisateur parce qu'il permet de conserver les actions de préservation dans le champ symbolique de la production : on produit des services écosystémiques au même titre que l'on produit du blé ou du lait. À ce titre, le paiement du service à l'agriculteur est légitime et rentre pleinement dans les éléments de langage et codes de références du métier.

Une autre représentation partagée joue un rôle positif dans l'engagement des agriculteurs dans ALUS : l'approche « *farmer to farmer* » qui légitime l'idée que les agriculteurs sont les mieux placés pour décider des bonnes pratiques. En ce sens, ALUS est bien un programme qui rompt avec l'approche descendante des MAE classiques. La revendication d'autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics vient de plus ajouter un élément auquel de nombreux agriculteurs sont sensibles, à la fois au nom du « *Right to Farm* »<sup>13</sup>, mais aussi parce qu'un sentiment antigouvernemental diffus est souvent présent dans les organisations agricoles.

Mais cette force des représentations communes et des valeurs partagées, pourrait tout aussi bien apparaître paradoxalement comme une faiblesse du programme ALUS. D'abord, ces représentations contribuent à forger un modèle du « bon agriculteur » qui n'est guère favorable à la diversité des points de vue et des manières de faire. Lorsque nos interlocuteurs expriment que tous les agriculteurs ne sont pas faits pour ALUS, ce n'est pas pour exclure, mais simplement pour prendre acte des valeurs spécifiques qui rassemblent les membres de la communauté.

Ensuite, ces représentations communes entretiennent un certain flou sur au moins deux aspects du programme. Le premier concerne les bénéfices économiques que la société dans son ensemble retirerait du programme. Cette affirmation est posée comme un préalable n'appelant

---

13 Pour assurer le respect des droits de tous les résidents des régions rurales de la province, le gouvernement de l'Ontario a adopté la Loi 146 intitulée Loi sur la protection de l'agriculture et de la production alimentaire (LPAPA), en mai 1998. La LPAPA s'articule autour de deux grands thèmes : 1-les agriculteurs sont protégés contre les plaintes pour nuisances formulées par les voisins, à la condition qu'ils observent des pratiques agricoles normales ; 2— aucun règlement municipal ne doit avoir pour effet de limiter une pratique agricole normale exécutée dans le cadre d'une exploitation agricole. C'est ce qui est couramment appelé le « *right to farm* ».

pas de justification particulière. Comme nous l'avons dit plus haut, aucune étude, ni aucune mesure ne sont réalisées. Membres d'ALUS, partenaires et financeurs s'entendent sur ce postulat. Le fait que les rémunérations soient calculées sur la base du prix de location de la terre, et restent malgré tout modestes, renforce la crédibilité de ce postulat. D'ailleurs, les agriculteurs participants n'associent pas le montant de la rétribution à la valeur des services rendus, ils y voient une compensation proportionnelle à leur perte de surface en culture. Pourtant, la seule étude économique actuellement disponible (Tyrchniewicz and Tyrchniewicz, 2007), et qui conclut à la rentabilité du programme, se base sur une rémunération forfaitaire par acre de 20\$, ce qui est très inférieur à ce que se pratique dans les quatre communautés ALUS étudiées en Ontario où la moyenne se situe plutôt autour de 150\$ (voir tableau 2). En appliquant simplement un prix par acre correspondant à ce que nous avons observé en Ontario, la même étude aboutirait à un résultat exactement inverse.

Le second concerne l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics. S'il est vrai qu'une part importante des financements vient de fondations privées, deux aspects sont toutefois à souligner. D'une part ces fondations elles-mêmes bénéficient d'avantages fiscaux, voire soumettent des projets au gouvernement. Une part de leurs ressources vient donc *in fine* du gouvernement. D'autre part, les ressources de certains financeurs comme *the Canadian Agricultural Adaptation Council* ou *the Ontario Trillium Foundation*, viennent presque exclusivement de fonds gouvernementaux. La question de l'indépendance est donc en partie relative (Rosenberg, 2010) et ALUS a besoin *a minima* d'un regard bienveillant du gouvernement provincial pour pouvoir fonctionner financièrement. Plusieurs PAC accueillent d'ailleurs en leur sein, des représentants des ministères. Malgré la reconnaissance à l'interne de la nécessité de ces relations rapprochées avec les instances gouvernementales, ne serait-ce qu'en matière de financement, la communication avec les agriculteurs demeure tout de même axée sur l'indépendance du programme, mettant à profit la méfiance souvent présente dans les milieux agricoles vis-à-vis du gouvernement. Ce discours est mobilisateur, puisqu'il s'appuie sur des représentations présentes depuis longtemps dans la profession agricole concernant la singularité de leur métier, son caractère indépendant et leur relation à la nature (Dalecki and Coughenour (1992). Mais il présente aussi le risque d'être enfermant dans le sens où il renforce ces mêmes représentations.

## Conclusion

L'objectif de notre article était d'examiner, à l'aide de la grille d'analyse de la proximité, si les spécificités revendiquées du programme ALUS étaient susceptibles de favoriser la pérennité de l'engagement des agriculteurs dans des pratiques favorables à la préservation de l'environnement et de réussir là où les MAE classiques échouent. La réponse à notre question est nuancée. On notera d'abord que le succès qu'il rencontre montre que ce programme répond à un besoin qui s'inscrit bien dans le contexte ontarien caractérisé par le désengagement de l'État provincial au cours des dernières décennies. On notera aussi que les quatre communautés ALUS étudiées ne rencontrent aucune difficulté pour recruter des agriculteurs désireux de participer, et que c'est plutôt le financement disponible qui est le facteur limitant. On notera enfin qu'une indiscutable proximité de valeurs, à la fois environnementales et économiques, rassemble les membres des communautés ALUS. En revanche, cette proximité a pour effet que le programme peine à attirer en son sein des agriculteurs ne partageant pas *a priori* les mêmes valeurs. Ce constat est renforcé par le fait que le programme rencontre un succès qui dépasse ses capacités de financement et n'amène donc pas les coordonnateurs à aller prospecter des agriculteurs plus

éloignés du *mindset* commun et partagé. À cet égard, on pourrait sans doute reprocher à ALUS de s'adresser en priorité, comme les autres MAE, aux agriculteurs déjà convaincus.

Sur le plan de l'impact territorial des projets, la faible activation de la proximité géographique et la faible identification à l'organisation limitent la portée du programme ALUS. D'une part parce qu'en ayant une approche centrée sur l'accueil des agriculteurs ayant envie de participer, le programme renonce à un recrutement plus actif et réfléchi spatialement qui permettrait d'augmenter les bénéfices environnementaux grâce à plus grande continuité territoriale des projets, mais obligerait aussi à aller chercher des agriculteurs ne possédant pas forcément le même *mindset*. D'autre part, parce que la gouvernance reposant sur une approche très individuelle des agriculteurs et une communication axée sur la flexibilité et la simplicité du programme, favorisent certes l'engagement des agriculteurs membres, mais ne les incitent guère à se sentir parties prenantes d'une action collective au service d'un projet territorial défini en commun. Dans ALUS, le collectif impliquant des agriculteurs avec d'autres parties prenantes fixe les règles du programme, détermine des actions qui peuvent être mises en œuvre individuellement par les membres, mais ne cherche pas à ce que ces actions soient coordonnées de telle façon qu'elles aient pour objectif de résoudre un problème environnemental commun. On postule au fond que la somme de ces actions individuelles a des effets cumulatifs sur le territoire.

Enfin, la volonté d'asoir la légitimité du programme sur un discours économique (le programme rétribue des services écosystémiques) présente deux conséquences potentiellement contradictoires. D'un côté, elle fait écho à ce que ressentent les agriculteurs en leur permettant de faire le lien entre leurs valeurs de production et leurs valeurs environnementales, valeurs qui se trouvent souvent en tension chez les mêmes individus (McGuire et al., 2013; Kolinjivadi et al., 2019a). En ce sens, elle est un argument qu'utilise ALUS pour favoriser la participation des agriculteurs à son programme et cela fonctionne. De l'autre, cette rhétorique économique expose le programme à divers dangers : celui d'être trop cher s'il s'avérait que les services rendus ne compensent pas les coûts; ou à l'inverse, celui de susciter la concurrence possible d'autres « acheteurs » de ces services (par exemple sous forme de crédits carbone).

En définitive, les spécificités du programme ALUS montrent que l'approche « *farmer to farmer* », la relation basée sur la confiance, la rétribution annuelle, et la gestion à l'échelle locale dans un cadre associatif et privé permettent de pérenniser la participation des agriculteurs qui s'engagent. L'implication des agriculteurs et des organisations dans le programme ALUS repose sur la volonté d'améliorer l'état des écosystèmes même à petite échelle, pour contribuer à répondre à des problèmes globaux. Selon la formule utilisée par certains gestionnaires de programme, ALUS est une « *coalition of the willings* ». Mais le programme intéresse principalement les déjà convaincus et ne parvient pas sur ce point à se distinguer vraiment des MAE classiques. En revanche, il mobilise leurs valeurs environnementales pour les mettre en action à un coût qui apparaît raisonnable.

## Bibliographie

Alexandre, M. (2013). La rigueur scientifique du dispositif méthodologique d'une étude de cas multiple. *Recherches qualitatives*, 32(1), 26-56.

Alternative Land Use Services (ALUS) Canada, 2019. Accessible online at: <https://alus.ca>.

- Angeon, V., Caron, A. (2009). Quel rôle joue la proximité dans l'émergence et la pérennité de modes de gestion durable des ressources naturelles?. *Natures sciences sociétés*, 17(4), 361-372.
- Avilés Benitez, A., Roque, O. (2005). Proximité et aménités environnementales produites par l'agriculture. Dans : Maryline Filippi éd., *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, 279-295.
- Balmford, A., Bruner, A., Cooper, P., Costanza, R., Farber, S., Green, R.E., Jenkins, M., Jefferiss, Baylis, K., Peplow, S., Rausser, G., Simon, L. (2008). Agri-environmental policies in the EU and United States: A comparison. *Ecological economics*, 65(4), 753-764.
- Beddington, J. R., Asaduzzaman, M., Clark, M. E., Bremauntz, A. F., Guillou, M. D., Howlett, D. J. B., Jahn, M. M., Lin E., Mamo T., Negra C., Nobre C. A., Scholes R. J., Van Bo N., Wakhungu J., (2012). What next for agriculture after Durban?. *Science*, 335(6066), 289-290.
- Blackstock, K.L., Ingram, J., Burton, R., Brown K.M., Slee B. (2010). Understanding and influencing behaviour change by farmers to improve water quality. *Science of the Total Environment*, vol. 408, p. 5631-5638
- Boatman, N. ; Green, M. ; Holland, J. ; Marshall, J. ; Renwick, A. ; Siriwardena, G. ; Smith, B. ; Snoo, G. de (eds), (2010). Agri-environment schemes – what have they achieved and where do we go from here ? *Aspects of Applied Biology*, 100, 1-447.
- Boschma, R. (2005). Proximity and innovation: a critical assessment. *Regional studies*, 39(1), 61-74.
- Bossio, D., Critchley, W., Geheb, K., Lynden, G. V., Mati, B. (2007). Conserving land— Protecting Water. *Water for Food, Water for Life: A Comprehensive Assessment of water management in agriculture*, London, Earthscan et Colombo, International Water Management Institute. Chapter 15, 551-583.
- Bouba-Olga, O., Grossetti, M. (2008). Socio-économie de proximité. *Revue d'économie régionale & urbaine*, (3), 311-328.
- Brubaker, E. (2009, April 21). ALUS is gravely flawed. *The Ontario Farmer*. Volume 43, Number 7.
- Buller, H., Wilson, G. A., Holl, A. (2017). *Agri-environmental policy in the European Union*. Routledge.
- Burton, R. J., Kuczera, C., Schwarz, G. (2008). Exploring farmers' cultural resistance to voluntary agri-environmental schemes. *Sociologia ruralis*, 48(1), 16-37.
- Burton, R. J., Paragahawewa, U. H. (2011). Creating culturally sustainable agri-environmental schemes. *Journal of Rural Studies*, 27(1), 95-104.
- Campbell, J.T., Koontz, T.M., Bonnell, J.E. (2011). Does Collaboration Promote Grass-Roots Behavior Change? Farmer Adoption of Best Management Practices in Two Watersheds. *Society & Natural Resources* 24, 1127-1141.
- Campbell, J. B. (2014). A case-study Analysis of the Alternative Land Use Services Program (ALUS). Submitted in partial fulfilment of the requirements for the degree of Master of Science at Dalhousie University, Halifax, Nova Scotia.
- Campbell, B. M., Beare, D. J., Bennett, E. M., Hall-Spencer, J. M., Ingram, J. S., Jaramillo, F., Ortiz R., Ramankutty N., Sayer J.A. Shindell, D. (2017). Agriculture production as a major driver of the Earth system exceeding planetary boundaries. *Ecology and Society*, 22(4).

Carrincazeaux, C., Lung, Y., Vicente, J. (2008). The scientific trajectory of the French school of proximity: interaction-and institution-based approaches to regional innovation systems. *European Planning Studies*, 16(5), 617-628.

Conservation Ontario (n.d.). History of Conservation Authorities, available at : <https://conservationontario.ca/conservation-authorities/about-conservation-authorities/history-of-conservation-authorities/>

Cooper, K. (1998). *Trashing Environmental Protection - Ontario's Four Part Strategy. Confronting the Cuts: A Sourcebook for Women in Ontario*, Inanna Publications and Education, Toronto, Ontario.

Dalecki, M. G., Coughenour, C. M. (1992). Agrarianism in American society. *Rural Sociology*, 57(1), 48-64.

De Loë, R.C., Murray, D., Simpson, H.C., 2015. Farmer perspectives on collaborative approaches to governance for water. *Journal of Rural Studies* 42, 191-205.

De Snoo, G. R., Herzon, I., Staats, H., Burton, R. J., Schindler, S., van Dijk, J., Lokhorst, A.M., Bullock J. M., Lobley, M. Wrbka T., Schwarz G., Musters C.J.M. (2013). Toward effective nature conservation on farmland: making farmers matter. *Conservation Letters*, 6(1), 66-72.

Emery, S. B., Franks, J. R. (2012). The potential for collaborative agri-environment schemes in England: Can a well-designed collaborative approach address farmers' concerns with current schemes?. *Journal of Rural Studies*, 28(3), 218-231.

France, R. L. Campbell, J. B. (2015). Payment for agro-ecosystem services: Developmental case-history descriptions of Canada's Grassroots 'ALUS' Programs. *Research Journal of Agriculture and Environmental Management*, 4(9) (September 2015), 405-431.

Franks, J.R., Mc Gloin, A., 2007. Environmental co-operatives as instruments for delivering across-farm environmental and rural policy objectives: lessons for the UK. *Journal of Rural Studies* 23, 472-489.

Geldes, C., Felzensztein, C., Turkina, E., Durand, A. (2015). How does proximity affect interfirm marketing cooperation? A study of an agribusiness cluster. *Journal of Business Research*, 68(2), 263-272.

Gilly, J. P., Talbot, D., Zuliani, J. M. (2011). Hub Firms and the Dynamics of Territorial Innovation: Case Studies of Thales and Liebherr in Toulouse. *European Planning Studies*, 19(12), 2009-2024.

Guerra, P. (2010). Investment in the provision of ecological goods and services on private rural land in Ontario: a framework for policy development. Thesis presented to The Faculty of Graduate Studies of the University of Guelph, Master of sciences.

Holland, K. L. (2015). *Transitioning to a New Approach for Sustainability: The Case of Manitoba's ALUS Project*. A thesis submitted in partial fulfillment of the requirements for the degree of Doctor of Philosophy, Department of Political Science University of Alberta.

Kebir L. Torre A. (2013), Geographical proximity and new short supply food chains, in Lazzeretti L. (ed), *Creative Industries and Innovation in Europe, Concepts, Measures, and Comparative Case Studies*, Routledge.

Kleijn, D., Rundlöf, M., Scheper, J., Smith, H. G., Tcharntke, T. (2011). Does conservation on farmland contribute to halting the biodiversity decline?. *Trends in ecology & evolution*, 26(9), 474-481.

Klerkx, L., Schut, M., Leeuwis, C., Kilelu, C. (2012). Advances in knowledge brokering in the agricultural sector: towards innovation system facilitation. *ids Bulletin*, 43(5), 53-60.

Kolinjivadi, V., Mendez, A. Z., Dupras, J. (2019a). Putting nature 'to work' through Payments for Ecosystem Services (PES): Tensions between autonomy, voluntary action and the political economy of agri-environmental practice. *Land Use Policy*, 81, 324-336.

Kolinjivadi, V., Van Hecken, G., Almeida, D. V., Dupras, J., Kosoy, N. (2019b). Neoliberal performatives and the 'making' of Payments for Ecosystem Services (PES). *Progress in Human Geography*, 43(1), 3-25.

Inside Ottawa Valley (2012). Ontario Stewardship Program Threatened, available at: <https://www.insideottawavalley.com/news-story/3957414-ontario-stewardship-program-threatened/>, (accessed, 5 avril 2019)

Johnston, L. (2012). An Assessment of Prince Edward Island's Alternative Land Use Services (ALUS) program, 2008-2011. M.Sc. Thesis. University of New Brunswick.

Ingram, J., Gaskell, P., Mills, J., Short, C. (2013). Incorporating agri-environment schemes into farm development pathways: A temporal analysis of farmer motivations. *Land use policy*, 31, 267-279.

Lawrence, G., Richards, C. A., Cheshire, L. (2004). The environmental enigma: why do producers professing stewardship continue to practice poor natural resource management?. *Journal of Environmental Policy & Planning*, 6(3-4), 251-270.

Liu, T., Bruins, R.J.F., Heberling, M.T., 2018. Factors influencing farmers' adoption of best management practices: A review and synthesis. *Sustainability (Switzerland)* 10.

Mackenzie, B. F. (2008). Supporting Environmental Stewardship and Livelihood Benefits in Ontario's Greenbelt: Assessing the Potential Contribution of the Alternative Land Use Services Program. Master thesis, University of Waterloo.

Manta Conroy, M. (2011). Influences on Public Participation in Watershed Planning: Why is it still a Struggle? *Planning Practice & Research*, vol. 26, no 4, p. 467-479.

Marr, E.J., Howley, P. (2019). The accidental environmentalists: Factors affecting farmers' adoption of pro-environmental activities in England and Ontario. *Journal of Rural Studies*.

McGuire, J., Morton, L. W., Cast, A. D. (2013). Reconstructing the good farmer identity: shifts in farmer identities and farm management practices to improve water quality. *Agriculture and Human Values*, 30(1), 57-69.

McKenzie, A. J., Emery, S. B., Franks, J. R., Whittingham, M. J. (2013). Landscape-scale conservation: collaborative agri-environment schemes could benefit both biodiversity and ecosystem services, but will farmers be willing to participate?. *Journal of Applied Ecology*, 50(5), 1274-128

Miles, M. B., Huberman, A. M. (2003). *Analyse des données qualitatives*. De Boeck Supérieur.

- Mundler P., 2009. Relations Agriculture – environnement. Les études VIVEA. Available at [https://www.researchgate.net/publication/276059671\\_Relations\\_Agriculture\\_-\\_environnement\\_Les\\_etudes\\_VIVEA\\_24\\_pages](https://www.researchgate.net/publication/276059671_Relations_Agriculture_-_environnement_Les_etudes_VIVEA_24_pages) (accessed, 5 avril 2019)
- Mundler, P., Rouchier, J. (2016). Alimentation et proximités : jeux d'acteurs et territoires, Educagri éditions, coll. Transversales.
- O'Connor, D. (2002). Report of the Walkerton Commission of Inquiry. Ontario Ministry of the Attorney General, Chapter 11.
- Ouellet, F. (2018). La participation des agriculteurs aux démarches volontaires en agroenvironnement : le cas du programme Alternative Land Use Service (ALUS) en Ontario. Mémoire de maîtrise, université Laval.
- Pinto-Correia, T., Gustavsson, R., Pirnat, J. (2006). Bridging the gap between centrally defined policies and local decisions—Towards more sensitive and creative rural landscape management. *Landscape ecology*, 21(3), 333-346.
- Power, A. G. (2010). Ecosystem services and agriculture: tradeoffs and synergies. *Philos Trans R Soc Lond B Biol Sci*, 365(1554), 2959-2971.
- Prager, K., Freese, J. (2009). Stakeholder involvement in agri-environmental policy making – Learning from a local- and a state-level approach in Germany. *Journal of Environmental Management*, vol. 90, p. 1154-1167.
- Prager K., Reed M., Scott A. (2012). Encouraging collaboration for the provision of ecosystem services at a landscape scale – Rethinking agri-environmental payments. *Land Use Policy*, vol. 29, p. 244-249.
- Prager, K. (2015). Agri-environmental collaboratives as bridging organisations in landscape management. *Journal of Environmental Management* 161, 375-384.
- Pretty, J. (2003). Social capital and the collective management of resources. *Science*, 302(5652), 1912-1914.
- Rosenberg, J. (2010). An analysis of the critical success factors for participation in agricultural-environmental programs : a case study. Presented to the Faculty of Graduate Studies of the University of Guelph.
- Roy, S. N. (2009). L'étude de cas. Dans : Gauthier, B. (Éd.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*, Les Presses de l'Université du Québec, 5<sup>e</sup>éd, pp.129-225.
- Ruiz, J., Domon, G. (2012). Relationships between rural inhabitants and their landscapes in areas of intensive agricultural use: A case study in Quebec (Canada). *Journal of Rural Studies*, 28(4), 590-602.
- Sparling, B., Brethour, C. (2007). An Economic Evaluation of Beneficial Management Practices for Crop Nutrients in Canadian Agriculture. Georges Morris Center, Guelph, Ontario.
- Stewardship Network of Ontario (n.d). Directory of Ontario Stewardship Councils, available at: <http://stewardshipnetwork.ca/resources/directory-of-ontario-stewardship-councils/> (accessed, 5 avril 2019).

- Stoate, C., Báldi, A., Beja, P., Boatman, N. D., Herzog, I., Van Doorn, A., de Snoo G.R., Rakosy L., Ramwell, C. (2009). Ecological impacts of early 21st century agricultural change in Europe—a review. *Journal of environmental management*, 91(1), 22-46.
- Tanentzap, A. J., Lamb, A., Walker, S., Farmer, A. (2015). Resolving conflicts between agriculture and the natural environment. *PLoS biology*, 13(9), e1002242.
- Torre, A., Gilly, J.P. (1999). On the analytical dimension of Proximity Dynamics, *Regional Studies*, vol. 34, n°2, 169-180.
- Torre, A., Rallet, A. (2005). Proximity and localization. *Regional studies*, 39(1), 47-59
- Torre, A., Zuindeau, B. (2009). Proximity economics and environment: assessment and prospects. *Journal of Environmental Planning and Management*, 52(1), 1-24.
- Tyrchniewicz, A., Tyrchniewicz, E. (2007). Alternative Land Use Services (ALUS): A Preliminary Overview of Potential Cost Reductions and Financial Benefits to Canada. Tyrchniewicz Consulting, Winnipeg, Manitoba.
- Van der Ploeg, J. D., Laurent, C., Blondeau, F., Bonnafous, P. (2009). Farm diversity, classification schemes and multifunctionality. *Journal of environmental management*, 90, S124-S131.
- Westerink, J., Jongeneel, R., Polman, N., Prager, K., Franks, J., Dupraz, P., Mettepenningen, E. (2017). Collaborative governance arrangements to deliver spatially coordinated agri-environmental management. *Land Use Policy*, 69, 176-192.
- Whittingham, M. (2007). Will agri-environment schemes deliver substantial biodiversity gain, and if not why not? *Journal of Applied Ecology* 44 :1-5.
- Wilson, G. A. (2004). The Australian Landcare movement: towards 'post-productivist' rural governance?. *Journal of Rural Studies*, 20(4), 461-484.
- Winfield, M. S. (2012). *Blue-green province: The environment and the political economy of Ontario*. UBC Press, Toronto and Vancouver.
- Wunder S (2015) Revisiting the concept of payment for environmental services. *Ecological Economics* 117:234-243.
- Yin, R. K. (2003). *Case study research : design and methods*. Sage Publications, 181 p.